



Pourquoi l'Aéroport du Grand Ouest est un atout pour Erdre & Gesvres ?

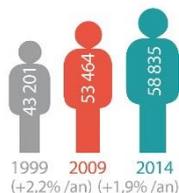
Rencontre avec
la Mission de
Médiation

15 juin 2017

Préambule

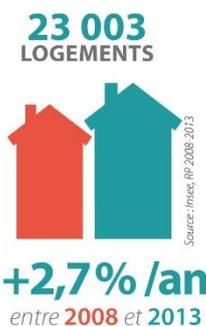
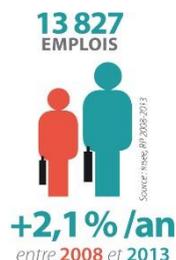
PRESENTATION DU TERRITOIRE

Situé aux portes de l'agglomération nantaise, Erdre & Gesvres est un territoire dynamique et solidaire où la qualité de vie est primordiale.



Avec 58 835 habitants en 2014, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres se caractérise par une croissance démographique dynamique, plus rapide que celle du département de Loire-Atlantique.

- La Communauté de Communes Erdre & Gesvres, c'est :
- Une Intercommunalité dirigée par une assemblée de **45 membres élus** au suffrage universel direct. Yvon LERAT est le Président de la Communauté de Communes
- **12 communes regroupant près de 60 000 habitants, en très forte croissance démographique** (+17.2% depuis 1989, contre 8.7% en moyenne en Loire-Atlantique)
- Une **population jeune** : plus de 30% de moins de 20 ans
- Une superficie de 50 000 hectares (l'équivalent de Nantes Métropole), dont **32 000 dédiés aux espaces naturels et agricoles**
- Un territoire qui a connu une urbanisation accélérée, aujourd'hui stabilisée, avec **plus de 500 logements neufs construits chaque année**
- **3 500 entreprises**
- **14 000 emplois**
- Une population active de **28 000 personnes**
- **5 pôles d'emploi majeurs** : Grandchamp des Fontaines, Héric, Nort sur Erdre, Treillières et Vigneux de Bretagne
- Un territoire **périurbain** appartenant au Pôle Métropolitain de Nantes/Saint-Nazaire



CC D'ERDRE ET GESVRES

GRANDS ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

Quelque 89,6 % des 50 980 ha du territoire sont classés en espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme. 5,7 % constituent des espaces urbanisés à vocation d'habitat ou d'activités économiques. Les réserves théoriques à l'urbanisation future (zones à urbaniser, gisements au sein du tissu urbain constitué...) représentent 4,7 % de la superficie totale du territoire.



50 980
hectares

ENTRE 1999 ET 2012

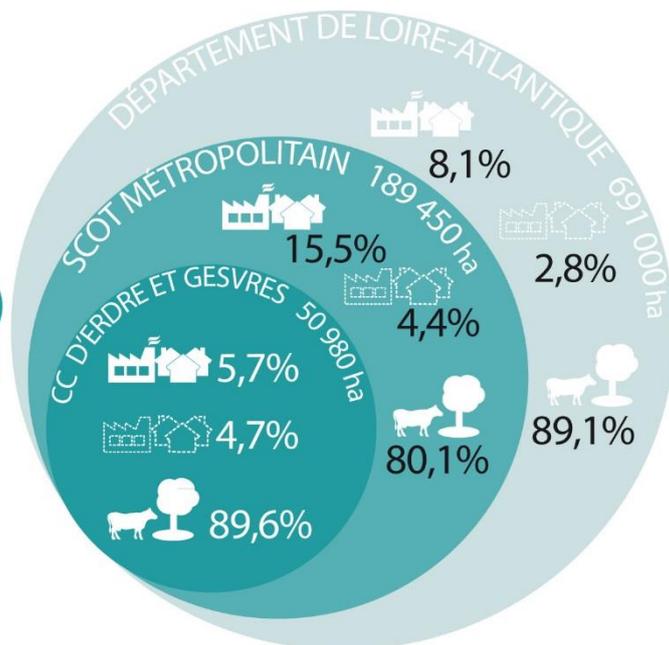
52 ha CONSOMMÉS PAR AN

41 ha / an

EN TISSU URBAIN RÉSIDENTIEL ET MIXTE

11 ha / an

EN SITE D'ACTIVITÉS



LE RÔLE DES ELUS D'ERDRE & GESVRES SUR LE PROJET D'AEROPORT DU GRAND OUEST : DEFENDRE L'INTERET DES HABITANTS ET DU TERRITOIRE

Les élus ont pris des engagements vis-à-vis des habitants à savoir les représenter, les défendre, dans le cadre des études et grands projets d'infrastructures impactant le territoire d'Erdre & Gesvres. Le projet d'aéroport du grand ouest à Notre-Dame-des-Landes en fait partie.

Participer aux groupes de travail mis en place par l'Etat ou du Syndicat Mixte Aéroportuaire pour conduire le projet d'aéroport du grand ouest permet d'obtenir l'information à la source et de peser sur les études à conduire ou sur les prises de décisions qui ne sont pas du ressort de la Communauté de Communes.

Les élus communautaires sont présents au sein des groupes de travail ou institutions pour y exercer le mandat démocratique qu'ils ont reçu et veiller à la défense des intérêts de l'ensemble de la population qu'ils représentent.

Une telle participation permet de minimiser l'impact environnemental et la préservation maximale des biens et des personnes tout en prenant en compte les perspectives économiques liées à un tel équipement.

L'AEROPORT DU GRAND OUEST : UN PROJET VALIDE PAR LA JUSTICE

178 décisions judiciaires favorables aux défenseurs du projet de transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique vers Notre-Dame des Landes

Les collectivités territoriales, aux côtés de l'État et du concessionnaire, ont toujours veillé à ce que le projet soit réalisé dans le strict respect du droit national ou européen. Et la justice leur a sans-cesse donné raison.

Depuis l'origine, les opposants au transfert de l'aéroport ont tenté de faire échouer le projet en intentant des recours juridiques, notamment sur les questions environnementales. Mais ces recours ont toujours été déboutés.

Au niveau national, les derniers recours juridiques des opposants ont été rejetés. Les arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2013 autorisant le début des travaux, pris au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées, ont été validés successivement par le Tribunal administratif de Nantes le 17 juillet 2015 et par la Cour administrative d'appel qui a confirmé le rejet des requêtes des opposants le 14 novembre 2016. Cette dernière décision marque la fin d'un long processus de 178 décisions judiciaires favorables aux défenseurs du projet de transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique vers Notre-Dame des Landes, et donnant le feu vert au démarrage du chantier.

L'AÉROPORT DU GRAND OUEST : UN PROJET LEGITIME PAR LE VOTE DEMOCRATIQUE

Le 26 juin 2016, 55% des habitants de Loire Atlantique ont dit « OUI » à l'Aéroport du Grand Ouest

À chaque étape du projet, il y a eu concertation, débat et les procédures républicaines ont été systématiquement respectées. Débat public en 2002-2003, enquête publique fin 2006 (avis favorable de la Commission d'enquête le 13 avril 2007), décret d'utilité publique (DUP) publié le 10 février 2008...

En février 2016, le Président de la République a décidé de procéder à une consultation locale des citoyens de Loire-Atlantique. Cette consultation du 26 juin 2016 a été un véritable marqueur démocratique en faveur du transfert de l'aéroport.

Les habitants de Loire Atlantique se sont majoritairement prononcés en faveur du tranfert de l'aéroport de Nantes Atlantique à Notre Dame des Landes. **Les 55% en faveur du « OUI » donnent toute légitimité à ce vote.** Bien sûr, la majorité des électeurs d'Erdre & Gesvres n'a pas suivi ceux du département. Mais le périmètre de cette consultation était celui de la Loire Atlantique. Il convient donc de respecter ce vote démocratique.

Les obstacles juridiques et démocratiques étant levés, l'Etat dispose désormais de tous les moyens pour agir.

Aéroport ou non, il est temps de lever les incertitudes et de clarifier définitivement la situation et de mettre un terme à la ZAD de Notre Dame des Landes.

Une priorité : mettre fin à la ZAD de Notre Dame des Landes, zone de non droits

Corolaire de la liberté d'expression, le droit de manifester est une liberté garantie par la Constitution et par la convention européenne de sauvegarde des droits de de l'homme et des libertés fondamentales.

En revanche, dans un Etat de droit où les opinions peuvent librement s'exprimer, les violences ou exactions de toutes sortes qui se produisent depuis de nombreuses années sur la ZAD de Notre Dame des Landes sont intolérables.

Agressions, vols de marchandises, routes barricadées, occupation illégale d'habitations... La ZAD n'est plus une zone à défendre. C'est devenue une zone de non droit où, pour certains, bafouer la loi est désormais un crédo.

Cet affront aux valeurs et à l'ordre républicains n'a que trop duré. Malheureusement, nous ne pouvons que constater l'inertie des pouvoirs publics et des représentants de l'Etat qui, par leurs silences répétés, ne font qu'exacerber les tensions et les comportements radicaux.

Le Président de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres appelle donc le Président de la République à clarifier définitivement cette situation intolérable, et à mettre fin à ce chaos dont Erdre & Gesvres et ses habitants sont depuis trop longtemps les otages.

Pour rappel, **Monsieur Macron a en effet clairement expliqué le 6 avril dernier sur France 2 l'objet de cette médiation d'apaisement : « faire respecter la consultation », faciliter le départ des occupants illégaux du site de l'Aéroport du Grand Ouest, « avec les forces de l'ordre qui s'imposent si l'on n'a pas réussi à faire baisser la pression. »**



9

millions d'habitants
à moins de 3 heures
de l'aéroport,

6 millions à moins de 2 heures

L'aéroport du Grand Ouest : un projet essentiel pour notre Région

170 000



entreprises
dans un rayon
de 1 heure

Le futur aéroport du Grand Ouest constitue un projet essentiel pour soutenir le développement de notre région. Il vise à améliorer la connectivité des villes, et des régions de l'Ouest de la France aux métropoles européennes et à renforcer leur attractivité.

Anticipant la croissance du trafic aérien qui ne se dément pas dans le Grand Ouest, ce nouvel équipement est dimensionné pour faire de l'Ouest une grande Région, encore plus ouverte sur le monde.



1

croissance
démographique
supérieure à la
moyenne nationale

Un aéroport performant est déterminant pour le maintien et l'implantation de centres de décision, pour renforcer l'internationalisation des entreprises et l'économie des territoires concernés. Il est également nécessaire pour favoriser la création d'emplois, le développement de formations qualifiantes et continues en adéquation avec le besoin des entreprises.

La nécessité d'un aéroport à 2 pistes :

La question du nombre de pistes a été évoquée au moment du débat public. L'un des éléments retenus pour aboutir à un projet à deux pistes a été la limitation du nombre de population survolée tant à l'atterrissage qu'au décollage, à partir de simulations de Plan de Gêne Sonore et de Plan d'Exposition au Bruit,

Les différents scénarii d'un aéroport à double pistes ont été analysés en concertation avec les élus d'Erdre & Gesvres qui ont durement négocié. Ils ont ainsi obtenu que le scénario à deux pistes qui figure dans la DUP soit celui qui impacte le moins les populations en évitant, notamment, les survols des bourgs de Grandchamp des Fontaines et Casson.

L'aéroport du Grand Ouest : un enjeu d'aménagement, d'attractivité économique et d'emploi pour Erdre & Gesvres

 **561**
millions d'euros
d'investissement

L'AÉROPORT DU GRAND OUEST AU SERVICE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION

L'emploi est un sujet de première importance pour les acteurs du transfert de l'aéroport, c'est pourquoi les collectivités locales, en lien avec l'État, ont souhaité, dès 2013, formaliser avec le concessionnaire, le Groupement Conception Construction (GCC) et Pôle Emploi, leurs engagements respectifs en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation continue portant sur les phases de chantier, et d'exploitation du futur aéroport.

 **3 000**
emplois liés au chantier

Cette déclaration d'intention en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, signée en octobre 2013, prévoit donc l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés en vue du transfert des activités de l'aéroport Nantes-Atlantique vers le nouveau site de l'aéroport du Grand Ouest; l'accompagnement des besoins en nouvelles compétences en lien avec la progression du trafic aéroportuaire ; et l'insertion des jeunes et des actifs éloignés de l'emploi dans le cadre du chantier de construction de l'aéroport.

1/ Le futur aéroport du Grand Ouest : un chantier de 5.4 millions d'heures de travail pour soutenir l'emploi

La conception et la construction de la plateforme aéroportuaire, de la desserte routière et de la tour de contrôle, généreront un volume global de 5.4 millions d'heures de travail, dont :

- 700 000 heures pour la desserte routière,
- 200 000 heures pour la tour de contrôle
- 4.5 millions d'heures pour la plateforme aéroportuaire.

La réalisation du futur aéroport du Grand Ouest participera donc activement à la dynamique de la filière BTP, en mobilisant plusieurs centaines de salariés locaux et de la région dont l'emploi sera consolidé.

 **5,4**
millions d'heures
de travail

2/ Une croissance du trafic qui générera des besoins en emplois locaux

A l'ouverture du futur aéroport du Grand Ouest, le trafic est estimé autour de 4.5 millions de passagers, générant un besoin de 2 500 emplois liés à l'activité de la plateforme aéroportuaire.

A l'horizon 2025, le trafic, estimé à plus de 5 millions de passagers annuels (soit plus de 1.4 millions de plus qu'en 2012 à Nantes Atlantique), engendrera un besoin de près de 500 emplois supplémentaires.

Pour accompagner ces perspectives de croissance du trafic du futur aéroport, AGO s'engage à fédérer et mobiliser les différentes parties prenantes et entreprises de la plateforme autour d'un objectif commun :

- renforcer la part de l'emploi local et recruter en priorité dans le futur bassin d'emploi de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres et sa périphérie
- et concourir au recrutement de personnes en insertion professionnelle.

3/ Un projet au service de l'insertion des jeunes et des actifs éloignés de l'emploi

Par la mise en œuvre de clauses d'insertion, la réalisation du futur aéroport du Grand Ouest va contribuer à l'insertion d'actifs éloignés de l'emploi tant dans la phase de construction que dans celle à venir d'exploitation.

Ce sont près de 150 000 heures qui seront consacrées à l'insertion.

Compte tenu du lieu d'implantation du futur Aéroport du Grand Ouest et de la transversalité des compétences nécessaires à l'élaboration du projet d'emploi durable, la Communauté de Communes Erdre & Gesvres et le Conseil Départemental piloteront et animeront la cellule emplois-compétences territoriales.

A travers la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres, qui reçoit tous les publics, dont les personnes correspondant aux critères de l'insertion par l'activité professionnelle, les prescripteurs et opérateurs de l'insertion seront mobilisés afin que les publics éligibles puissent être orientés vers la cellule.

L'AÉROPORT DU GRAND OUEST, UN ACCELERATEUR DE CROISSANCE ECONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

L'activité directe de la plateforme aéroportuaire générera un nouveau bassin d'activités et d'emplois qui nécessite d'en organiser le développement, tant au niveau du positionnement économique que de la maîtrise de la consommation foncière. Les orientations stratégiques sont donc les suivantes :

Aménagement et/ou extension de parcs d'activités,

Fibre Optique,

Création village d'entreprises,

Mise en œuvre de plateformes de télétravail inter-entreprises,

Aménagement d'une zone d'activités tournée vers les biotechnologies....

1/ Accompagner le développement économique tout en maîtrisant la consommation d'espaces agricoles et naturels

Cela concerne aussi bien l'organisation de l'activité économique directement dégagée par la plateforme, que le développement des différentes zones d'activités d'Erdre & Gesvres, en priorisant les sites. Ainsi, le développement d'une offre de services aéroportuaires adaptés répondra aux évolutions et standards attendus par les prestataires de l'aéroport.

Par ailleurs, les conditions nécessaires à l'accueil de nouvelles activités économiques sur le territoire.

2/ Valoriser les filières économiques locales dans une logique de développement durable en accompagnant notamment le développement de filières liées à la transition énergétique : filière bois, valorisation énergétique, écoconstruction.

GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET UN AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Amélioration du parc de logements,

Soutien aux logements en location-accession,

Soutien aux pôles médicaux communaux,

Soutien aux projets d'équipements petite enfance/enfance-jeunesse

Création ou rénovation de pôles culturels, sportifs....

La croissance démographique attendue sur le territoire implique de prévoir l'accueil des nouvelles populations, afin de garantir et promouvoir un cadre de vie de qualité. L'un des enjeux majeurs consistera à maîtriser l'étalement urbain et la pression foncière. Avec l'arrivée de l'aéroport du Grand Ouest, il s'agit donc de :

1/ Promouvoir un urbanisme maîtrisé et maintenir la qualité de vie des centres bourgs en favorisant l'urbanisation sur les pôles urbains existants,

2/ développer l'offre de logements pour répondre aux besoins croissants d'une population en hausse,

3/ renforcer et ajuster l'offre d'équipements et de services à la population aux évolutions démographiques

DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE FLUIDE ET DURABLE

L'infrastructure aéroportuaire générera de nouveaux flux pour accéder à la plateforme, liés aux transports de personnes, de marchandises, aux véhicules particuliers et transports collectifs, et une nouvelles demande de mobilité que ce soit pour les locaux, les salariés ou pour les usagers directs de l'aéroport. L'accompagnement à la mobilité est prioritaire pour matière d'investissements pour canaliser et fluidifier l'intensification des flux et permettre à l'aéroport d'être réellement connectés à son environnement. Il faut donc :

1/ Structurer et renforcer les transports en commun en travaillant la complémentarité entre desserte de l'aéroport et dessertes du territoire (navettes autocar pour relier l'AGO aux principaux pôles urbains, car à haut niveau de service dédié gare de Nantes-AGO, desserte tram-train du secteur périurbain et de l'aéroport...)

2/ Développer les mobilités douces et un système de transport durable, respectueux de l'environnement

3/ Garantir une bonne accessibilité routière à la plateforme et aux zones d'activités en garantissant sécurité et fluidité du trafic sur le réseau routier et accompagner la mobilité des salariés.

Réalisation d'un plan global des déplacements

Aménagements complémentaires pour la ligne à Haut Niveau de Services

Développement des liaisons douces et du covoiturage

Plan de modération des vitesses...

GERER DURABLEMENT LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Prenant en compte les impacts environnementaux inéluctablement liés au transfert de l'aéroport à Notre Dame des Landes, 3 priorités s'imposent :

1/ Soutenir la filière agricole et les exploitations directement impactées pour permettre leur reconstruction et favoriser des conditions normales d'exercice de l'activité agricole

2/ Valoriser les richesses et productions agricoles locales et durables (filères courtes, vente directe, agro-tourisme....)

3/ Gérer de manière équilibrée et durable les milieux naturels et agricoles en accompagnant les actions de préservation et de valorisation du milieu naturel par des aménagements paysagers.

Programme d'actions du Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles (PEAN)

Valorisation des friches agricoles,

Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective et structuration de micro-filières locales,

Outils et suivi sur les compensations environnementales....